

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p>DE 2025-060</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p>SÉANCE du 11 décembre 2025</p>
---	--

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 04 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaël LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Franck STARON, Florian MOLLIEX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Odile MOUGEOT, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Brigitte MONTET, Marine GAUTHIER

Pouvoirs de : Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Bernard BOUDOIRE à Monique JOANNY, Syndie FABRE à Patrick SINTES, Brigitte MONTET à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

4.1.6 – CDG 84 - Convention pour les missions d'accompagnement psychologique

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et plus particulièrement ses articles L.452-40 à 48,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que le Centre de Gestion du Vaucluse propose aux collectivités adhérentes des missions d'accompagnements psychologiques, et entre autres une mission « soutien psychologique individuel ou collectif »,

Considérant, que la convention annexée à la délibération n'engage pas de cotisation mais qu'une facturation sera établie à l'acte en fonction des demandes d'intervention du psychologue du travail du Centre de Gestion du Vaucluse,

Considérant, que cette convention est conclue pour la période du 12/12/2025 au 13/12/2026 et qu'elle se poursuivra par tacite reconduction chaque année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties selon un préavis d'un mois avant chaque échéance annuelle,

Il vous est proposé de délibérer afin d'adhérer à cette mission facultative.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (20 présents + 4 pouvoirs),

Adhère à la convention d'accompagnement psychologique proposé par le Centre de Gestion du Vaucluse.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Dit que les crédits seront inscrits au budget.

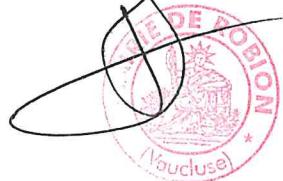
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 12 décembre 2025
Le Maire,
Patrick SINTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400992-20251212-AU_2025_060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Monique JOANNY".